

Réf: Dossier 431692

Avis de constitution

SOCIETE « LES FEUILLES DOREES D'AFRIC »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE MAHOU, NON LOIN
DE LA GRANDE MOSQUEE JUSTE APRES LE LYCEE, Lot 333
B, Ilot 34 B

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 15/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LES FEUILLES DOREES D'AFRIC »

Objet : AGRO-BUSINESS-JARDINAGE-TRAVAUX ET
ENTRETIENS-FORMATION-IMPORT ET EXPORT- ET POUR LA
REALISATION DE L'OBJET SOCIAL : L'ACQUISITION DE LA
LOCATION ET LA VENTE DE TOUS LES BIENS MEUBLES ET
IMMEUBLES-L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE
TOUS LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC
POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE
DES BIENS SOCIAUX-LA PRISE EN LOCATION DE LA
GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE-LA PRISE DE
PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU
DEVANT ETRE CREEE-ET GENERALEMENT TOUTES
OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES,
INDUSTRIELLES, MOBILIERES, SE RAPPORTANT
DIRECTEMENT ET INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU
POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE
DEVELOPPEMENT.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE MAHOU, NON LOIN
DE LA GRANDE MOSQUEE JUSTE APRES LE LYCEE, Lot 333
B, Ilot 34 B

Dirigeant(s) M SYLLA SORY IBRAHIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08218 du 14/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°49568/GTCA/RC/2025 du 14/08/2025

